

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Date de convocation : 21.03.2023

Date d'affichage : 21.03.2023

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 25

L'an deux mille vingt- trois et le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en session ordinaire au mois de mars, sous la présidence de Monsieur Pierre AUBOIS, Adjoint

Etaient présents : Mesdames REYNAUD - DUMONTIER - GARCIN - REVERSAT – PIGASSOU– BERNAYS - LUCCHINI - RICCI

Messieurs GUIIS-SPENGLER - AUBOIS – GAGGIOLI –GARCIA - BOREL – BRANDTNER– GERMAIN – GROUILLER- SEGURRA – MOUREN –OLIVE - VIAL – BRETTE

Etaient excusés : MM. RASTELLO (pouvoir à M. GAGGIOLI) Mmes DOMEIZEL (pouvoir à M.GROUILLER) - COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) - KURKDJIAN (pouvoir à M. AUBOIS) LAFOND Martine (pouvoir à M. VIAL)

Etaient absents : Mme LAFON Nathalie

Secrétaire de séance : Eric SEGURRA

Le quorum est atteint

Monsieur GUIIS-SPENGLER, Maire, a quitté la salle

OBJET DE LA DELIBERATION N°012-23
AFFECTATION RESULTAT 2022 – Budget annexe REGIE FUNERAIRE

Monsieur AUBOIS rappelle les résultats à la clôture de l'exercice 2021:

001 Déficit de fonctionnement reporté **15 632.73 €**

Le compte administratif de l'exercice 2022 adopté par le conseil municipal fait apparaître :
Un résultat de la section de fonctionnement de 8 619.21 € (excédent)

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2022 est donc, en section de fonctionnement :

- 15 632.73 € (2021) + 8 619.21 € (2022) : - 7 013.52 €
(déficit) (excédent) (déficit)

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal,

Soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement,

Soit en réserve pour assurer le financement de la section d'investissement. Dans tous les cas, cette affectation doit permettre de couvrir le solde d'exécution d'investissement.

Monsieur AUBOIS demande au conseil municipal d'affecter le résultat de l'exercice 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'affecter le résultat de l'exercice 2022 de la façon suivante :

001 déficit de fonctionnement reporté **7 013.52 €**

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et an susdits

Pierre AUBOIS,
Adjoint,

Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,



Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois

RESULTATS EXECUTION BUDGETAIRE		EXERCICE 2022	BA REGIE FINANCIERE	TOTAL CUMULE
LIBELLE	NATURE DEP/REC	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
	Prévisions budgétaires		16 587,07	16 587,07
	Recettes nettes		8 939,48	8 939,48
	Restes à réaliser		0	0,00
	Prévisions budgétaires		16 587,07	16 587,07
	Dépenses nettes		320,27	320,27
	Restes à réaliser			
RESULTAT DE L EXERCICE	Excédent		8 619,21	8 619,21
	Déficit			
RESTES A REALISER	Excédent			
	Déficit			

BA REGIE FUNERAIRE	EXERCICE 2022	
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES DE L EXERCICE	320,27	
RECETTES DE L EXERCICE	8 939,48	
EXCEDENT DE L EXERCICE	8 619,21	
DEFICIT DE L EXERCICE		
EXCEDENT REPORTE		
DEFICIT REPORTE	15 632,73	
RESULTAT CUMULE		
EXCEDENT		
DEFICIT	7 013,52	
RESTES A REALISER		
DEPENSES		
RECETTES		
DEFICIT		
EXCEDENT		
AFFECTATION		
EXCEDENTS DE FCT CAPITA- LISES		
RESULTAT FCT REPORTE	-7013,52	
DEFICIT IVT REPORTE		